

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1089

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **1^{er} mars 2021** à 19 heures 30 en visioconférence.

Sont présents :	Monsieur Marco Julien	Conseiller no 1
	Monsieur René Bergeron	Conseiller no 2
	Monsieur Bertrand Le Grand	Conseiller no 3
	Monsieur Gaston L'Heureux	Conseiller no 4
	Monsieur Fernand Brousseau	Conseiller no 5
	Monsieur Jean-François Messier	Conseiller no 6

Est absent :

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présent, Monsieur Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité.

RÉSOLUTION 2021-03-031

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déclaré par décret l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois depuis le 13 mars 2020;

ATTENDU l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui décrète que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de délibérations des membres;

ATTENDU QUE cet arrêté ministériel s'applique à la Municipalité puisqu'elle situe dans la région sociosanitaire de la Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déclaré un couvre-feu du 9 janvier 2021 au 8 février 2021 de 20h à 5h et qu'il incite tous les employeurs et organismes publics à faire du télétravail ou des réunions à distance;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Gaston l'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter de tenir la séance à huis clos en visioconférence.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2021-03-032

1. Mot de bienvenue
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Présentation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021 et des séances extraordinaires du 8 février 2021 et 22 février 2021
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation et adoption des comptes payés / Février 2021

Affaires courantes

6. Proclamation / Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021
7. Demande d'appui financier / 8^e Gala JeunExcellence Lotbinière
8. Demande d'appui pour une meilleure gestion de la chasse au cerf de Virginie au MFFP / Unis pour la Faune
9. Abrogation de résolution / Octroi de contrat du remplacement des portes d'accès au centre communautaire / Rénovation AMC inc

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1090

10. Appui de campagne / Vers des collectivités durables / Postes Canada
11. Demande de commandite / Dystromarche Centre-du-Québec et Chaudière-Appalaches 2021

Administration

12. Vente pour non-paiement de taxes 2021
13. Octroi de contrat / Offre de service en transition numérique et optimisation des procédés / MI Consultants
14. Autorisation de paiement d'une facture / MDR Notaire / Prolongation du réseau Hydro dans le parc industriel
15. Autorisation de paiement d'une facture / LEQ Itée / Rapport final pour la prolongation de la rue Jobin et des Trembles dans le parc industriel
16. Autorisation de paiement / Achat d'un nouveau véhicule Chevrolet Colorado 2021 / Laurier-Station Chevrolet Buick GMC

Aménagement du territoire

17. Cessation à des fins de parc / Projet de lotissement / Développement domiciliaire route Laurier
18. Demande d'étude et révision d'une limite municipale / Arpenteur-général du Québec

Travaux publics

19. Autorisation de présenter une demande au volet AIRRL du programme de réhabilitation du réseau routier local du MTQ / Réfection de sections de la route des Crêtes
20. Autorisation de déposer un appel d'offres sur SEAO / Pavage de la rue du Boisé et réfection du petit 5^e rang

Sécurité publique

21. Adoption du rapport d'activité annuel 2020 du service de sécurité incendie

Loisirs, culture et famille

22. Divers
23. Période de questions
24. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021.

3. PRÉSENTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2021 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 8 FÉVRIER 2021 ET 22 FÉVRIER 2021

RÉSOLUTION 2021-03-033

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} février 2021 et des séances extraordinaires du 8 février 2021 et 22 février 2021.

4. RAPPORT DES COMITÉS DE TRAVAIL

Le directeur-général et secrétaire-trésorier, M. Mathieu Roy, informe le Conseil et les citoyens qu'une rencontre d'information pour le nouveau service de collecte de compost s'est déroulée la semaine dernière. Au cours de cette rencontre plusieurs informations pertinentes sur le nouveau service ont été présentées. Parmi les plus importantes, notons que le bac roulant brun, contrairement à ceux utilisés pour la collecte des matières résiduelles et le recyclage, sera la propriété de la Municipalité. La collecte de la 3^e voie (compost) sera réalisée pour l'ensemble du territoire de la Municipalité le mardi. Prévoir que d'avril à la fin novembre de chaque année, la collecte sera réalisée à chaque semaine tandis qu'entre décembre et mars inclusivement, seules deux collectes auront lieu, comme sur l'ensemble du territoire de la MRC de Lotbinière.

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1091

Comme 2^e point, la démarche de mise à jour MADA suit son cours. Une séance d'information régionale s'est tenue il y environ 1 mois et une rencontre individuelle avec la représentante du CAMF est prévue cette semaine pour planifier la consultation publique prochaine. On invite les citoyens à participer au plus grand nombre qui soit afin de rendre cet exercice pertinent et que les résultats reflètent réellement la volonté de la communauté.

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS / FÉVRIER 2021

RÉSOLUTION 2021-03-034

ATTENDU QUE le directeur général a déposé et présenté les comptes payés du mois de février 2021;

ATTENDU QUE la liste des dépenses présentée comprend notamment la totalité des dépenses réalisées par le Règlement 2018-11 concernant la délégation de pouvoir de dépenser;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les comptes payés mentionnés se résumant ainsi :

Sous-total des dépenses	63 090,86 \$
Rémunération nette (employés et élus)	12 914,49 \$
Total dépenses	76 005,35 \$

6. PROCLAMATION / CAMPAGNE ANNUELLE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE 2021

RÉSOLUTION 2021-03-035

ATTENDU QUE promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif;

ATTENDU QUE le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 initiée par le Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 3 au 9 mai 2021;

ATTENDU QUE faire connaître les 7 astuces pour se recharger contribue à la santé mentale de la population de tout âge;

ATTENDU QUE la Campagne 2021-200 vise à faire connaître l'une des 7 astuces « Ressentir c'est recevoir un message »;

ATTENDU QUE favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de proclamer l'importance de la promotion de la santé mentale et d'inviter tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale Ressentir c'est recevoir un message.

7. DEMANDE D'APPUI FINANCIER / 8^E GALA JEUNEXCELLENCE LOTBINIÈRE

RÉSOLUTION 2021-03-036

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1092

ATTENDU QUE le Carrefour Emploi Lotbinière organise le 28 mai 2021 la 8^e édition du Gala JeunExcellence Lotbinière;

ATTENDU QUE cette édition spéciale aura lieu sur une plateforme dynamique et accessible;

ATTENDU QUE ce gala vise à mettre de l'avant les jeunes adultes de la MRC qui se sont démarqués dans les derniers mois;

ATTENDU QUE cette reconnaissance leur permettra de bénéficier d'un tremplin afin de mieux se faire connaître tout en favorisant leur sentiment d'appartenance pour la MRC de Lotbinière;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents de participer à l'appui financier en faisant don d'un montant de 50\$ pour le 8^e Gala JeunExcellence Lotbinière.

8. DEMANDE D'APPUI POUR UNE MEILLEURE GESTION DE LA CHASSE AU CERF DE VIRGINIE AU MFFP / UNIS POUR LA FAUNE

RÉSOLUTION 2021-03-037

ATTENDU QUE la Municipalité de N-D-S-C-d'Issoudun est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

ATTENDU QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (ravage) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

ATTENDU QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers, le maintien d'habitats de qualité, la prédation et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle;

ATTENDU QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie;

ATTENDU QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170 000 en 2007 à 130 000 en 2019, soit une baisse de près de 26% du nombre de chasseurs qui entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

ATTENDU QU'un des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72% des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (RTLB);

ATTENDU QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

ATTENDU QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3^e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chape. A-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents :

- Que la Municipalité de N-D-S-C-d'Issoudun appuie l'organisme Unis pour la Faune (UFP) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

1093

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLb) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire québécois;

- Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UFP, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé;
- Que l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

9. ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2021-02-024 / OCTROI DE CONTRAT DU REMPLACEMENT DES PORTES D'ACCÈS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE / RÉNOVATION AMC INC.

RÉSOLUTION 2021-03-038

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat de remplacement de portes d'accès au centre communautaire à Rénovation AMC inc. en adoptant la résolution 2021-02-024 lors de la séance du conseil extraordinaire du 8 février 2021;

ATTENDU QUE la résolution faisait référence à la soumission 271-007716 pour un montant total avant taxes de 8 783,15\$;

ATTENDU QUE Rénovation AMC inc. a fait une nouvelle visite terrain est qu'elle a révélé s'être trompée dans la soumission concernant le produit désiré par la Municipalité;

ATTENDU QUE depuis le début des procédures, la Municipalité a signifié vouloir installer une porte avec équipement pour personne à mobilité réduite, minimalement à l'accès Est;

ATTENDU QU'une nouvelle soumission a été déposée par l'entreprise visant le produit désiré avec la couleur et que le coût des travaux est nettement supérieur étant à 12 786,14\$ avant taxes;

ATTENDU QUE les frais inhérents à la couleur, au dispositif et les frais estimés de serrurier sont excessivement plus dispendieux que prévu;

ATTENDU QUE la Municipalité ne s'était pas engagée pour ce montant et cette soumission et qu'il est préférable de revoir le projet;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'abroger la résolution 2021-02-024 et d'annuler l'octroi de contrat à Rénovation AMC inc.

10. APPUI DE CAMPAGNE / VERS DES COLLECTIVITÉS DURABLES / POSTES CANADA

RÉSOLUTION 2021-03-039

ATTENDU QUE les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

ATTENDU QU'au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1094

ATTENDU QUE des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU QUE pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

ATTENDU QUE les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

ATTENDU QUE les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

ATTENDU QUE Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

ATTENDU QUE le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

ATTENDU QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer la campagne *vers des collectivités durables* et écrire à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution.

11. DEMANDE DE COMMANDITE / DYSTROMARCHE CENTRE-DU-QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES 2021

RÉSOLUTION 2021-03-040

ATTENDU QUE le samedi 19 juin 2021 aura lieu la Dystromarche Centre-du-Québec et Chaudière-Appalaches 2021 qui se tiendra virtuellement;

ATTENDU QUE l'argent amassé dans le cadre de cette activité bénéfice vise à soutenir les 3500 personnes qui sont atteintes de dystrophie musculaire au Québec parmi lesquelles se trouvent plus de 500 enfants;

ATTENDU QUE la Municipalité éte à commanditer l'activité en faisant un don à cette activité;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents de participer à la commandite en réalisant un don de 50,00\$ à la Dystromarche Centre-du-Québec / Chaudière-Appalaches.

12. VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES 2021

RÉSOLUTION 2021-03-041

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé au Conseil la liste des immeubles pour arrérages de taxes selon l'article 1022 du *Code municipal*;

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1095

ATTENDU QUE la Municipalité doit remettre la liste des demandes de vente pour taxes à la MRC au plus tard le 20 mars 2021 à 16h30;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'autoriser le directeur général à transmettre à la MRC de Lotbinière les dossiers pour les taxes impayées de l'année 2019 et 2020;
- D'autoriser le directeur général ou la coordonnatrice administrative à faire l'offre initiale sur les dossiers toujours en souffrance à la date du 10 juin 2021, date de la vente pour non-paiement de taxes à la MRC de Lotbinière.

13. OCTROI DE CONTRAT / OFFRE DE SERVICE EN TRANSITION NUMÉRIQUE ET OPTIMISATION DES PROCÉDÉS / MI CONSULTANTS

RÉSOLUTION 2021-03-042

ATTENDU QUE la Municipalité a initié une transition numérique dans les dernières années;

ATTENDU QUE l'objectif de cette transition est multiple dont l'optimisation des procédés et l'efficience;

ATTENDU QUE l'équipe municipale est rendue à l'étape de faire appel à un consultant spécialisé dans ce type de mandat pour compléter la transition et former;

ATTENDU QUE MI Consultants a déjà une expertise spécialisée dans ce type de mandat auprès des organisations municipales;

ATTENDU QUE la firme et les procédés suggérés sont développés en partenariat avec l'ADMQ;

ATTENDU QUE l'offre de service préparée le 6 novembre 2020 prévoit un coût de 4200\$ pour l'optimisation du processus administratif avec une option supplémentaire de 2800\$ pour le classement final;

ATTENDU QUE ce procédé exigera l'acquisition de certains équipements informatiques et logiciels au coût d'environ 4000\$;

ATTENDU QUE le budget de la Municipalité prévoit chaque année de l'acquisition de matériel et équipement de bureau et que ce budget n'a pas été utilisé en partie dans les dernières années créant ainsi un surplus;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder le contrat d'optimisation du processus administratif à MI Consultants pour un montant de 4200\$ payable en deux versements : un en 2021 payé à même le surplus cumulé et le second avant le 31 janvier 2022 payé avec le budget courant 2022.

14. AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE / MDR NOTAIRE / PROLONGATION DU RÉSEAU D'HYDRO-QUÉBEC DANS LE PARC INDUSTRIEL

RÉSOLUTION 2021-03-043

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé une demande de prolongation du réseau d'Hydro-Québec dans le parc industriel;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés et complétés en février 2021;

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1096

ATTENDU QUE dans le cadre de ces travaux des servitudes devaient être enregistrées faisant appel à un service professionnel de notaire;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la facture de 969,01\$ avant taxes applicables et de réaliser le paiement à même le surplus cumulé réservé à cette fin.

15. AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE / LEQ INC / RAPPORT FINAL POUR LA PROLONGATION DE LA RUE JOBIN ET DES TREMBLES DANS LE PARC INDUSTRIEL

RÉSOLUTION 2021-03-044

ATTENDU QUE la Municipalité a réalisé des travaux de prolongation de la rue Jobin et de la rue des Trembles dans le parc industriel en mai 2020;

ATTENDU QUE dans le cadre de ses travaux, LEQ inc. a été mandaté pour réaliser la surveillance qualitative des matériaux (laboratoire);

ATTENDU QUE le mandat prévoyait la réalisation d'un rapport final;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Bertrand Legrand et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la facture d'un montant de 227,50\$ avant taxes applicables et de réaliser le paiement à même le surplus cumulé réservé à cette fin.

16. AUTORISATION DE PAIEMENT / ACHAT D'UN NOUVEAU VÉHICULE CHEVROLET COLORADO 2021 / LAURIER-STATION CHEVROLET BUICK GMC

RÉSOLUTION 2021-03-045

ATTENDU QUE la Municipalité a budgété l'acquisition d'un nouveau camion pour le service des travaux publics;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à la recherche d'un camion correspondant à différents critères dont notamment un gabarit permettant qu'il puisse entrer dans le garage existant;

ATTENDU QUE diverses options de véhicules usagés ont été étudiées et que finalement, le coût d'un véhicule neuf s'avérait avantageux;

ATTENDU QUE Laurier-Station Chevrolet Buick GMC a soumis une offre pour un Chevrolet Colorado 2021 neuf d'un montant de 33 513,00\$ avant taxes applicables;

ATTENDU QUE cette offre comprend une garantie de 5 ans et quatre pneus d'hiver sur roues d'acier;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'acquisition du Chevrolet Colorado 2021 pour 33 513,00\$ avant taxes applicables selon les conditions prévues à l'offre d'achat et de réaliser le paiement à même le surplus cumulé réservé à cette fin.

17. CESSATION À DES FINS DE PARC / PROJET DE LOTISSEMENT / DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE ROUTE LAURIER

RÉSOLUTION 2021-03-046

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1097

ATTENDU QU'un projet de lotissement a été déposé à la Municipalité concernant la création de quinze (15) lots construisibles pour des habitations unifamiliales isolées sur la route Laurier;

ATTENDU QUE l'article 2.2.2 du Règlement de lotissement 04-2007 actuellement en vigueur prévoit une cessation pour fins de parc et terrains de jeux pour des projets de lotissement de cette envergure;

ATTENDU QU'il est question de céder 10% en superficie de terrain ou 10% de la valeur inscrite au rôle d'évaluation;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis qu'aucune bande de terrain dans ce développement n'est appropriée pour la création d'un parc ou d'un terrains de jeux;

ATTENDU QUE la seconde option obligerait le promoteur à céder une somme de à la Municipalité de recevoir une somme de 27 080\$ pour investir dans les parcs et terrains de jeux municipaux;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'opter pour la cessation à des fins de parc et terrains de jeux de 10% de la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière représentant un montant de 27 080\$;

18. DEMANDE D'ÉTUDE ET DE RÉVISION D'UNE LIMITE MUNICIPALE / ARPENTEUR-GÉNÉRAL DU QUÉBEC

RÉSOLUTION 2021-03-047

ATTENDU QUE le cadastre et les limites municipales ont subi des modifications lors de la rénovation cadastrale qui s'est opérée sur l'ensemble du territoire du Québec;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot rénové 3 591 175 soulève une problématique par rapport à cet exercice;

ATTENDU QU'il prétend qu'avant l'exercice de rénovation cadastrale, la totalité de sa propriété était sur le territoire de la municipalité de N-D-S-C-d'Issoudun;

ATTENDU QUE depuis ledit exercice, la propriété s'étend sur plus de 6 241 mètres carrés sur le territoire de la municipalité de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite une révision de la situation puisqu'il prétend que cela ne reflète pas la réalité;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents :

- De demander à l'arpenteur-général du Québec d'entendre la cause de révision de la limite municipale concernant la propriété au lot rénové 3 591 175;
- De demander au directeur général de la MRC de Lotbinière, M. Stéphane Bergeron, d'appuyer la demande de la Municipalité à cet effet.

19. AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE AU VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE DU MTQ / RÉFECTION DE SECTIONS DE LA ROUTE DES CRÊTES

RÉSOLUTION 2021-03-048

ATTENDU QUE la Municipalité de N-D-S-C-d'Issoudun a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1098

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de N-D-S-C-d'Issoudun s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de N-D-S-C-d'Issoudun choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, Monsieur Mathieu Roy directeur général et secrétaire-trésorier, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Bertrand Legrand et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, de confirmer l'engagement de la municipalité à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

20. AUTORISATION DE DÉPOSER UN APPEL D'OFFRES SUR SEAO / PAVAGE DE LA RUE DU BOISÉ ET RÉFECTION DU PETIT 5^E RANG

RÉSOLUTION 2021-03-049

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaliser des travaux de pavage sur une partie de la rue du Boisé et de réaliser la réfection du petit 5^e rang;

ATTENDU QU'il y a des risques que les montants soumis excèdent la limite qui exige la publication de l'appel d'offres sur le SEAO;

ATTENDU QUE la Municipalité juge plus transparent et prudent de faire l'appel d'offres par SEAO pour éviter d'avoir à refaire le processus en cas d'excès du montant;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaliser les travaux rapidement au cours de la période estivale 2021;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Mathieu Roy, à déposer un appel d'offres sur SEAO pour le pavage de la rue du Boisé et la réfection du petit 5^e rang.

21. ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2020 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

RÉSOLUTION 2021-03-050

ATTENDU la réception du rapport annuel 2020 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière daté du 22 février 2021;

ATTENDU QUE le rapport a été présenté au conseil municipal pour prise de connaissance et approbation;

POUR CES MOTIFS

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1099

Il est proposé par Monsieur Gaston l'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter ledit rapport d'activité annuel 2020.

22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2021-03-051

Il est proposé par Monsieur Gaston l'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 20h12.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la Municipalité.

Madame Annie Thériault
Mairesse

Monsieur Mathieu Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier

